

ENTRE CRISE ET INCERTITUDES, QUELLE PLACE ET QUEL RÔLE POUR LA FISCALITÉ LOCALE DANS LES STRATÉGIES DES COLLECTIVITÉS ?

La fiscalité locale est morte, vive l'autonomie financière ? Alors que la suppression de la Taxe Professionnelle se profile, non sans heurts, pour 2010, le débat sur l'imposition des ménages commence à ressurgir à son tour. Dans un contexte de crise économique où leurs ressources tendent à se contracter, les collectivités locales se heurtent simultanément à une remise en cause de la fiscalité locale qui pourrait s'avérer critique pour leur autonomie financière. Il s'agit pourtant de rendre compte d'une lecture très française et très réductrice de l'autonomie financière des collectivités, bien souvent réduite à la question de l'autonomie fiscale. Peut-on réduire l'autonomie financière à la maîtrise du taux voire de l'assiette de la fiscalité locale ? Peut-on imaginer une autonomie financière sans fiscalité locale ? Le lien fiscal est-il le seul à même de lier les entreprises au territoire ? Comment font nos voisins européens ? Autant de questions étroitement liées sur lesquelles les intervenants de l'Atelier inviteront les congressistes à prendre un nécessaire recul, sous différents angles appelés à se combiner.

Jean-Luc BŒUF exposera un point de vue radical : la suppression pure et simple de la fiscalité locale. Critiquée unanimement pour être lourde, illisible, soumise à un nombre incalculable d'exonérations, dégrèvements, abattements, souvent injuste, la fiscalité locale a fait et continue de faire l'objet, depuis des années, de modifications à la marge. Sous couvert de simplification, la pratique révèle paradoxalement une complexification à l'extrême.

La suppression annoncée de la Taxe Professionnelle doit-elle être l'arbre qui cache le maquis des taxes locales, au moment où la vocation de la Taxe Carbonne (ou Contribution Climat Energie) n'est manifestement plus de la remplacer ? Puisque les impôts locaux ne sont pas réformables, dans un système pourtant unanimement critiqué, autant les supprimer tous !

En partant de la thèse selon laquelle ce qui compte c'est l'autonomie financière et non pas l'autonomie fiscale, il sera esquissé un scénario d'autonomie sans fiscalité.



ORGANISATEUR

> Conseil général du Val d'Oise

COORDINATRICE

> Ivanne POUSSIER, Chargée de mission auprès du Directeur général des Services, Conseil général du Val d'Oise

ANIMATEUR

> Jean-Luc BŒUF, Administrateur territorial, ancien élève de l'INET, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, membre de l'observatoire de la décentralisation et ancien Directeur général des services de région, département, ville

INTERVENANTS

- > Stanislas BOUTMY, Directeur de Public Evaluation System, agence française de notation qui a réalisé une étude sur l'organisation territoriale en Europe, portant notamment sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités.
- > Jean-Michel DEMANGEAT, Président de Sofred Consultants, cabinet de conseil au secteur public et d'accompagnement des entreprises dans la conception et la mise en œuvre de leur stratégie de développement économique et de reconversions depuis 15 ans.

www.inet-ets.net : retrouvez les coordonnées des animateurs, les références, les liens et dès février, la synthèse de cet atelier.

Stanislas BOUTMY exposera la manière dont se décline l'application du principe d'autonomie fiscale et financière en Europe.

La France n'est ni le seul ni le premier pays européen à avoir entamé simultanément une réorganisation des services de l'Etat, une réforme de son organisation territoriale et une révision des modes de financements des collectivités.

Les exemples de décentralisation plus approfondie fournis par des pays en voie régionalisation - Italie et Espagne - ou loués pour la prééminence de leurs municipalités - Danemark et Finlande - replacent la ressource fiscale directe dans le contexte plus global de l'action des collectivités. Dans un contexte financier toujours plus contraint, les collectivités européennes privilégient-elles la maîtrise de leurs ressources, ou bien leur liberté d'action ?

En bon stratège, l'Etat a-t-il pris les collectivités locales à revers? Tout en leurs octroyant de plus large compétences, le fléchage des ressources s'est accru et le pouvoir fiscal s'est dilué.

Peut-on échapper à l'imposition de barèmes de dépenses ou à l'encadrement du pouvoir fiscal quand il s'agit de concilier la libre administration des territoires et leur péréquation ?

Jean-Michel DEMANGEAT posera la question du lien entre entreprises et territoires.

La suppression de la taxe professionnelle souhaitée par le gouvernement remet

aujourd'hui en pleine lumière l'évidente et importante contribution des entreprises dans le financement des collectivités territoriales.

Quel est aujourd'hui l'impact du lien fiscal direct dans la stratégie des territoires ? Les territoires élaborent-ils leurs stratégies en prenant en compte la contribution fiscale des entreprises ?

Le lien fiscal direct est-il l'unique garant de l'intérêt des territoires pour leurs entreprises ?

Combien de territoires ont-ils ainsi, aujourd'hui, adopté des démarches stratégiques structurées vis-à-vis de leurs entreprises, et notamment vis-à-vis des plus gros contributeurs en matière de taxe professionnelle, par exemple au travers d'une stratégie de « grands comptes » destinée à « prendre soin » des principales entreprises du bassin d'emploi, à anticiper leurs besoins et répondre tant que faire se peut à leurs problèmes ?

Quel est le véritable impact d'une rupture du lien fiscal et sur les modalités envisageables pour le surmonter ? Faut-il finalement appréhender une éventuelle rupture du lien fiscal direct et donc d'un des éléments de mesure de la compétitivité des territoires, et redouter que les territoires ne deviennent alors attentistes en matière de développement économique ?

Lecture

Les références bibliographiques et liens web utiles au prolongement de la réflexion seront indiqués lors de l'atelier.

